

Réponse

au postulat interpartis 20230188, Rüber Stefan, Groupe Alliance Verte, Eggli Roland, PVL, Eggimann Roman, FDP, « Préserver l'héritage industriel de Bienne (« Reusine ») »

Bienne possède un important patrimoine bâti industriel, qui marque profondément l'identité de la ville. Le préserver participe au respect de l'histoire, soutient la Stratégie climatique de la Ville, augmente la valeur ajoutée locale, favorise la mixité fonctionnelle et donc le caractère urbain des quartiers, rendant ainsi Bienne globalement plus attrayante et plus vivante. Il est dès lors dans l'intérêt de la ville de préserver ce patrimoine et le caractère unique des zones et bâtiments industriels.

Par le présent postulat interpartis, le Conseil municipal est chargé de montrer :

- 1) comment la Ville de Bienne s'assure que le patrimoine bâti industriel est considéré comme un élément urbanistique à part entière, afin de garantir sa valeur historique et culturelle.*
- 2) quels instruments existent ou peuvent être créés pour s'assurer que la Ville s'engage comme il se doit.*
- 3) comment les principales parties prenantes (notamment les propriétaires, les autorités, les personnes chargées de la planification ou effectuant des investissements, ainsi que les utilisatrices et les utilisateurs) peuvent être impliquées pour contribuer à cet objectif.*
- 4) quelles sont les lois supérieures à prendre en compte et quelle est la marge de manœuvre légale dont dispose la Ville de Bienne.*
- 5) sous quelle forme et à quelle fréquence le public est informé des activités, des progrès et des réussites dans ce domaine.*
- 6) comment le Conseil municipal entend s'engager pour préserver le patrimoine bâti industriel de Bienne.*

Tout comme les intervenants, le Conseil municipal est d'avis que l'histoire industrielle façonne fortement l'identité de Bienne. Plusieurs grands sites industriels actuels et anciens sont des éléments importants et marquants du paysage urbain. En outre, d'autres structures architecturales, telles que les nombreuses petites usines et ateliers intégrés au tissu urbain, contribuent considérablement au caractère typique de la cité.

Avec reUsine, un mouvement privé s'engage pour la conservation de ce patrimoine bâti d'importance historique. Une première rencontre avec le comité de reUsine a eu lieu au début de l'année 2023 avec des représentantes et représentants de l'Administration municipale ainsi que du Conseil municipal. À cette occasion, l'importance du passé industriel de Bienne et la nécessité, au regard des nouveaux enjeux climatiques, de réutiliser au maximum le bâti existant a été soulignée. Cependant, le cadre législatif suisse en matière de droit de construction et l'importance que celui-ci donne aux propriétaires privés a également été rappelé. L'autorité communale ne peut en effet pas éviter la démolition d'un bâtiment qui n'est

pas protégé au niveau cantonal (voir à ce sujet le [communiqué de presse](#) publié après la rencontre).

Sur la base de ces premiers constats, les discussions se sont poursuivies entre la Ville de Bienne et le comité reUsine. Plusieurs mesures allant dans le sens des différents points demandés par les intervenant ont pu faire l'objet de discussions. Notamment :

- **Charte** : Les représentantes et représentants de la Ville de Bienne et du comité reUsine se sont mis d'accord pour établir une charte formalisant les objectifs de conservation de l'héritage industriel construit et un engagement commun de l'ensemble des parties prenantes au développement urbain. Signée non seulement par la Ville de Bienne et reUsine, mais également par les propriétaires privés, les architectes, les constructeurs locaux, etc., elle devrait simultanément servir d'instrument de communication et de sensibilisation, ainsi que de ligne directrice pour le développement de projets.

Un projet de charte est actuellement à bout touchant. Le Conseil municipal tient toutefois à souligner que la seule signature d'une charte ne suffira pas à atteindre les objectifs qui y figurent. Pour y parvenir, il faudra mener un important effort de lobbying, non seulement de la part de la Ville, mais également de celle de tous les groupes d'intérêt – en premier lieu reUsine et les associations professionnelles du domaine de la construction, dans le but de créer un effet « boule de neige » et rallier progressivement l'intérêt et le soutien des propriétaires concernés.

- **Réflexion urbanistique large**: Par ailleurs, les réflexions sur la gestion des bâtiments industriels et commerciaux importants visent à les inscrire dans le contexte de la rénovation urbaine en tant que tâche urbanistique permanente et à mettre en place une stratégie en ce sens. L'objectif est de parvenir, à l'échelle de la ville et des quartiers, à une planification équilibrée, respectueuse des ressources et porteuse d'identité, accordant une attention accrue aux secteurs nécessitant des rénovations.

Il est incontestable qu'un instrument stratégique portant sur le développement urbain serait très utile et que son absence constitue une lacune. Cette ligne directrice devrait être suffisamment flexible pour pouvoir évoluer dans le temps et prendre ainsi en compte les changements sociétaux, écologiques et économiques rapides que nous vivons actuellement. Elle ne peut par ailleurs se focaliser sur un seul thème, mais doit constituer une forme de coordination thématique, tenant compte des différents aspects du développement urbain (p. ex. adaptation aux changements climatiques, mise en réseau des espaces de détente, qualité de vie dans les quartiers, renforcement des centralités, accessibilité et desserte, politique du logement, etc.).

Il s'agit donc d'élaborer une stratégie de développement de la Ville de Bienne en travaillant d'abord sur des thèmes particuliers – et en l'occurrence la question de l'identité industrielle – puis en agrégeant ces thèmes dans un instrument coordonné. Cette stratégie globale pourrait ensuite servir de base à une révision de la réglementation communale en matière de construction. Il est toutefois à souligner que l'élaboration d'une telle stratégie relève de la compétence des autorités et de l'Administration municipale. Les différents groupes d'intérêts seront consultés selon les processus formels prévus par la législation.

- **Sensibilisation de la population** : Au vu de l'importance du patrimoine industriel biennois et de la nécessité de sensibiliser la population à ce sujet, une page spécifique a été créée sur le site internet de la Ville de Bienne : <https://www.biel-bienne.ch/fr/patrimoine->

[industriel.html/3255](#). Le contenu de cette page, qui est appelée à évoluer avec le temps, a également été partagé sur les réseaux sociaux officiels de la Ville (X et Instagram).

Le patrimoine industriel bâti de Bienne ayant été fortement marqué par l'industrie horlogère, le Conseil municipal a également décidé de le mettre particulièrement en valeur. Pour ce faire, il a approuvé le lancement d'un projet en collaboration avec la Société d'histoire de l'art en Suisse qui entend éditer un guide de Bienne sur le patrimoine horloger. L'idée est que les contenus de ce guide soient repris par la Ville pour figurer sur des plaques disposées dans l'espace public, à proximité des bâtiments et lieux importants de l'histoire horlogère biennoise. Un code QR doit permettre également de découvrir davantage d'informations sur internet. De cette manière, il sera possible de partir sur les traces de l'horlogerie biennoise, tant dans un livre, que sur internet ou dans les rues de la ville. Pour mener à bien ce projet, le Conseil municipal a approuvé un crédit de 140 000 francs. Celui-ci ne sera toutefois débloqué que si la moitié de cette somme est financée par des tiers.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de Ville d'adopter le postulat interpartis 20230188.

Bienne, le 22 novembre 2023

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

La chancelière municipale :

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe :

· Postulat interpartis 20230188

Frist: 15. M. 23

PRA

Überparteiliches Postulat

ERHALT DES INDUSTRIELLEN ERBES DER STADT BIEL («REUSINE»)

Der Gemeinderat wird mit diesem Postulat beauftragt aufzuzeigen:

- wie die Stadt Biel sicherstellt, dass das gebaute Industrielle Erbe als wichtiger Bestandteil der Stadtplanung etabliert wird, um dessen historischen und kulturellen Wert zu sichern.
- welche Instrumente bestehen oder geschaffen werden können, um das notwendige städtische Engagement sicherzustellen.
- wie die relevanten Stakeholder:innen (u.a. Eigentümer:innen, Behörden, Planer:innen, Investor:innen, Nutzer:innen) eingebunden werden können, um dieses Ziel zu unterstützen.
- welche übergeordneten Gesetze berücksichtigt werden müssen und welcher gesetzliche Handlungsspielraum für die Stadt Biel zur Verfügung steht.
- in welcher Form und Regelmässigkeit die Öffentlichkeit über die diesbezüglichen Tätigkeiten, Fortschritte und Erfolge informiert wird.
- wie der Gemeinderat gedenkt, sich für den Erhalt des gebauten industriellen Erbes der Stadt Biel einzusetzen.

Begründung:

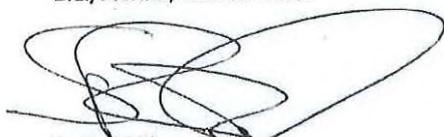
Biel besitzt ein bedeutendes gebautes industrielles Erbe, welches tief in der Geschichte der Stadt verwurzelt ist und ihre Identität geprägt hat. Der Erhalt dieses kulturellen Schatzes dient nicht nur dem historischen Respekt, sondern unterstützt auch die städtische Klimastrategie, erhöht die lokale Wertschöpfung, fördert durch Nutzungen wie Büros, Werkplätze und Wohnraum den städtischen Charakter der Quartiere und macht die Stadt damit insgesamt attraktiver und lebendiger. Dieses Erbe zu verfechten und den einzigartigen Charakter ihrer Industriegebiete und -gebäude zu erhalten, liegt im ureigenen Interesse der Stadt.

Die Postulanten könnten sich vorstellen, dass als Instrument eine Erklärung, Charta oder Leitlinien erarbeitet werden, welche diese Zielsetzung unterstützen. Dabei sollten konkrete und umsetzbare Richtlinien, Kriterien und Massnahmen beschrieben werden, die bei der Renovierung, Nutzung und dem Erhalt dieser Industriegebäude und -areale anzuwenden sind, wobei der Erhalt des architektonischen Charakters betont und gleichzeitig die Möglichkeit für neue Nutzungen vorgesehen werden sollte. Das Engagement der Stadt Biel würde darin bestehen, alle Stakeholder:innen proaktiv zur Unterstützung und Anerkennung dieser Erklärung, Charta oder Leitlinien zu ermutigen und dabei den Fokus auf die Sensibilisierung der Wichtigkeit des industriellen Erbes und dessen Integration in die Stadtentwicklung zu legen.

Um die genannten Ziele umzusetzen, ist es zudem entscheidend, dass die Stadt Biel den bestehenden gesetzlichen Handlungsspielraum voll ausschöpft und auf übergeordneter Ebene agiert, um notwendige gesetzliche Anpassungen oder Ergänzungen voranzutreiben. Dies würde den Erhalt und die nachhaltige Weiterentwicklung des industriellen Erbes effizienter gestalten.

Transparenz spielt in diesem Prozess eine wichtige Rolle. Die Stadt Biel sollte daher regelmässig über ihre Bemühungen und Fortschritte im Bereich des industriellen Erbes informieren. So kann sichergestellt werden, dass die Öffentlichkeit und insbesondere spezifische Interessengruppen, wie beispielsweise das Komitee «reUsine» mit seinen rund 1'500 Unterstützenden, Einblick in die geleistete Arbeit und den erreichten Fortschritt erhalten.

Biel/Bienne, 28. Juni 2023



Stefan Rüber
Fraktion Grünes Bündnis



Roland Eggi
Grünliberale Partel



Roman Eggi
FDP. Die Liberalen